

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LANCEMENT DE LA RÉVISION DES 7 PPRN DU 18 AVRIL 2023

Rédaction : Christelle EDOUARD – Unité PPRN

Présents : *Voir fiche jointe*

Ordre du jour :

- 1 – Présentation de la procédure de révision
 - 2 – Présentation du Porter à connaissance inondation
 - 3 – Question diverses
-

Mot d'introduction de la Directrice Mme Catherine PERRAIS

1 – Présentation de la procédure de révision par Mme EDOUARD Christelle

2 – Présentation du Porter à connaissance par le chef d'unité PPRN M. Sylvain PONS

3 – Question diverses

- M. PORLAN souhaite plus de communication envers la population. La population n'est pas assez informée sur l'existence des PPRN.

La DEAL prend note et trouve que c'est une très bonne idée.

- Le Moule indique que la DEAL sera encore plus sollicitée par rapport à l'application de la doctrine.
- M. PORLAN souhaite que le préfet rallonge le délai d'instruction du PC suite à la demande d'avis à PPRN. Une consultation du PPRN n'est pas obligatoire et réglementairement parlant ne permet pas de rallonger les délais.

M. PAUSICLES (les Abymes) indique que constitutionnellement cela est impossible.

- M. PAUSICLES demande quelle est la valeur juridique de la doctrine. Normalement, dans les obligations de fournir la connaissance il faut inclure les données. Or, les cartes ont été transmises sans les études.

Il demande à la DEAL les données afin d'argumenter le refus des demandes de PC.

La Deal prend note est cherche une solution afin de transmettre les études techniques.

- M. FAROUIL que les avis émis par l'unité se basait sur le PPRN et non sur la doctrine alors qu'ils ont reçu le PAC. Il trouve que les avis de la DEAL sont ambigus.

M. PONS indique que la doctrine était en cours d'élaboration pour permettre justement d'être plus cohérent.

- M. MEILLAREC demande si dans les IAL il y aurait les PAC.

L'unité indique que le logiciel qui permet de renseigner l'ERRIAL ne prend pas en compte les PAC.
La DGPR confirme.

Mme PERRAIS rajoute que cela serait difficilement gérable si le PAC (qui est une connaissance)
devait évoluer.

- La DEAL indique que les communes auront la doctrine sous un mois.
Un projet LIZMAP est en cours pour permettre aux communes de consulter les cartes
d'aléas révisés en ligne.